Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261030-6102026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Madame LOPEZ Françoise. Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Monsieur MALLE Jérôme. Madame MOUAFFIK Camélia.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 6.10/2026 : AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PACTE DE GOUVERNANCE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles relatifs aux relations entre les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné engageant l'élaboration du pacte de gouvernance. ;

Vu la transmission du projet de pacte de gouvernance aux communes membres.

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du pacte de gouvernance : formaliser en un document synthétique le fonctionnement quotidien, la représentation, la répartition des rôles et les instances de dialogue (comme le conseil des maires ou le conseil de développement) entre les communes et la Communauté de communes.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **EMET un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN
ILLE ET VILAINE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 30 OCT. 2026